

Justificatif généré le 06/02/2024

Support de parution :



Actu-Juridique.fr

Date de parution : 06/02/2024
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/723179
N° d'annonce : 723179

L'OREAL

SA au capital de 107.199.421, 40 €

Siège social : 14 rue Royale 75008 PARIS

632.012.100 RCS PARIS

Société absorbante

Soproral

SAS au capital de 15.000 €

Siège social : 137 rue Jacques Duclos 93600 AULNAY SOUS BOIS

383.069.663 RCS BOBIGNY

Société absorbée

Aux termes d'un projet de fusion en date du 16 octobre 2023, la société Soproral a fait apport à titre de fusion de l'ensemble de l'actif, moyennant la prise en charge de l'intégralité de leur passif, à la société absorbante.

La société absorbante ayant détenu en permanence la totalité du capital de la société absorbée, dans les conditions prévues par l'article L 236-11 du code de commerce, il n'y a lieu ni à opposition, ni l'établissement d'un rapport d'échange, ni augmentation de capital social de la société absorbante.

Suite au dépôt du projet de fusion auprès du Tribunal de Commerce de Paris en date du 20.11.2023, à la publication d'un avis au BODACC le 24.11.2023 et au BALO le 29.11.2023 pour la société L'Oréal, et d'un dépôt en date du 20.11.2023 au greffe de Bobigny et à la publication d'un avis au BODACC le 24.11.2023 pour la société Soproral, la fusion se trouve réalisée à compter du 1er janvier 2024

La société Soproral a en conséquence été dissoute de plein droit sans liquidation

Pour avis

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeQ8nCQxc

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeQ8nCQxc>

